

ternité, la fécondité, l'amour, les relations entre mari et femme s'en vont déjà au diable, ce gouvernement se fait le complice d'une idéologie complètement socialiste, en dehors du respect de la personne humaine, et contribue à dégrader la femme, à dégrader l'homme et à faire disparaître ces valeurs sur lesquelles repose notre société.

Ici, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), l'honorable député de Chambly (M. Pilon) ou les autres ne sont pas capables de reconnaître...

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Fortin: ... que cette législation...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose-t-il la question de privilège?

M. Mongrain: Non, monsieur l'Orateur. J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député de Trois-Rivières invoque le Règlement.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, parce que notre ami de Lotbinière est encore, pour la cinquantième fois, en train de nous parler d'avortement généralisé, alors qu'on parle ici d'un amendement qui propose de changer certains mots du bill, et je cite:

... «en danger la vie de cette dernière ou altérait gravement et directement sa santé.»

Alors, je voudrais demander au député de Lotbinière qu'il se tienne dans l'ordre. Cela fait 50 fois qu'on entend ce sermon-là.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je remercie l'honorable député de Trois-Rivières. J'ai remarqué que l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) se conformait un peu plus au Règlement que d'habitude.

L'honorable député de Lotbinière a la parole.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir reconnu que je me conformais un peu plus au Règlement que d'habitude. Mais je n'aime pas la façon, sauf tout le respect que je vous dois, de laisser supposer que, généralement, j'enfreins le Règlement.

J'ai l'impression que l'honorable député de Trois-Rivières, au lieu de toujours rester assis sur son siège, devrait se lever de temps à autre et prendre part au débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je demanderais à l'honorable député de Lotbinière de bien vouloir s'en tenir à l'amendement présentement à l'étude.

[M. Fortin.]

M. Fortin: Pour que je m'en tienne à l'amendement, je demanderais à l'honorable député de Trois-Rivières d'accomplir son rôle de député et de nous donner son opinion sur ce sujet. S'il a le courage de ses convictions, monsieur le président, qu'il se lève.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Lotbinière a la parole et je lui demanderais de bien vouloir s'en tenir à l'amendement présentement à l'étude.

M. Fortin: Je sais, monsieur l'Orateur, mais, avec votre permission, j'aimerais faire l'observation suivante: Que l'honorable député de Trois-Rivières cesse de m'interrompre avec des stupidités, parce qu'il me fait perdre le fil de mes idées.

Je disais donc, monsieur l'Orateur, que la maternité conduit la femme à son plus grand épanouissement et à la plénitude de ses possibilités, sur tous les plans.

Or, l'amendement que nous étudions présentement est un «taponnage», un «tiraillage», un «tournage» en rond, un système d'imbéciles et de fous dans lequel veut nous jeter l'honorable ministre de la Justice, qui déplace complètement le problème et nous amène des valeurs secondaires pour justement renverser nos principes de base.

Monsieur l'Orateur, nous avons des responsabilités autrement sérieuses. Cet amendement serait valable, en supposant qu'il y aurait tellement de problèmes, tellement de cas causés et dus au fait qu'une femme est enceinte ou dus au fait qu'il y a maternité.

Mais est-ce que l'honorable député de Trois-Rivières, ou un autre, pourrait dire combien il y a de cas, dans toutes les demandes d'avortement, où il y a vraiment atteinte à la vie d'une personne, combien le fait, pour une femme, de subir la grossesse, portait vraiment atteinte à sa vie?

Est-ce que l'honorable député, ou n'importe quel autre, aurait le courage de nous dire la proportion? Il ne se pose pas la question, parce que s'il se la posait, il serait d'accord avec le Ralliement créditiste pour dire que nous répondons à des demandes qui n'existent pas, un problème qui n'existe pas.

Combien y a-t-il de cas qui se présentent, où une femme est enceinte et arrive à l'accouchement? Combien de ces cas-là meurent à cause de l'accouchement, à cause de l'enfantement? Combien?

Je ne sais pas combien de centaines de cas,—peut-être des milliers,—à cause du progrès de la médecine, ont incité le docteur Légaré, le docteur Jutras, de Victoriaville, à venir témoigner au comité.

Le ministre dit, à tout moment, lorsqu'il se lève, qu'il est d'accord sur l'adoption du rapport du comité. Je me demande s'il a lu au